

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance
du 10 octobre 2019

RÉSOLUTION
2019-009

**CONTRAT DE SERVICE AVEC M. DOMINIC PARADIS
RELATIVEMENT AUX FONCTIONS DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a publié une offre visant l'embauche d'une personne pour pourvoir le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement lequel a pris fin le 13 septembre 2019, n'a pas permis de recruter un(e) professionnel(le) pour occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Paradis accepte de conclure un contrat de service pour remplir les fonctions et tâches d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

DE CONCLURE, avec monsieur Dominic Paradis, un contrat de service afin qu'il remplisse les fonctions et tâches d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la période du 11 octobre 2019 au 20 décembre 2019, à raison minimalement de 3,5 heures par semaine et, si le directeur général le juge nécessaire, jusqu'à 7 heures par semaine. Le taux horaire chargé par monsieur Dominic Paradis, les taxes étant incluses si applicables, est de 37,50 \$.

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de service.

Copie certifiée conforme le
10 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate
Secrétaire de la Commission